

Sortir plus forts de la crise

Lignes directrices du PLR.Les Libéraux-Radicaux

La crise provoquée par le coronavirus a, en très peu de temps, confronté la société, l'économie et la politique à une situation jusqu'alors inconnue. L'intervention du Conseil fédéral a permis d'éviter un effondrement du système de santé. Tous les patients ont reçu, et continuent de recevoir, les meilleurs soins possibles. Fort heureusement, les chiffres montrent que la crise sanitaire a, en grande partie, été contrôlée. Les répercussions économiques sont cependant dévastatrices. Les mesures prises en vue d'aider l'économie et la société à court terme et d'amortir les pires effets de la crise sont importantes. Mais maintenant, une stratégie globale de sortie est nécessaire. Le PLR montre comment la Suisse peut retrouver sa force et sortir de la crise renforcée, tout en tirant les bonnes leçons de ses expériences.

1. Contexte

- › Le Conseil fédéral a pris, en se fondant sur le droit de nécessité, des mesures étendues. Les travaux parlementaires ont été momentanément suspendus, les processus démocratiques directs ont été interrompus et les droits fondamentaux massivement restreints. Les forces militaires et la protection civile ont été mobilisées afin de soulager les autorités civiles et les institutions de soins de santé.
- › La collecte, l'analyse et la transparence (scientifiquement fondées) des données sanitaires et économiques sont insuffisantes pour tirer des conclusions sur les scénarios d'action possibles. Cependant, il est clair que le coronavirus constitue une menace sérieuse pour la santé des personnes âgées et des personnes souffrant de certaines affections préexistantes.
- › La courbe des nouvelles infections testées quotidiennement s'infléchit.¹ Les hôpitaux ont augmenté leurs capacités dans les secteurs liés spécifiquement au coronavirus et ne sont pas encore entièrement complets (au 8 avril 2020 : 412 des 1'055 lits des unités de soins intensifs sont occupés).² L'objectif de ne pas surcharger le système de santé a donc été atteint à ce jour. Les mesures adoptées ont produit leurs effets et, dans certains cas, les ont même dépassés ; il existe une "marge de sécurité" appréciable.
- › Les mesures prises pour contenir le coronavirus sont efficaces sur le plan épidémiologique, mais ont des conséquences négatives importantes pour la société et l'économie (par exemple, 1,5 million de demandes de chômage partiel, 1 900 chômeurs par jour). L'isolement social et l'augmentation de la violence domestique menacent.
- › L'accent mis sur le traitement du coronavirus signifie que les cabinets médicaux et autres prestataires de services sont nettement moins sollicités. Par conséquent, ils perdent des revenus à court terme et cela génère un risque de pénurie de l'offre avec des conséquences négatives à long terme.³
- › Les conséquences économiques du confinement qui se dessinent sont lourdes⁴ (CHF 500 millions par jour,⁵ 400 000 des 500 000 PME sont touchées).

¹ <https://interactif.24heures.ch/2020/covid19-aujourd-hui/>

² <https://www.letemps.ch/suisse/hopitaux-suisse-scenario-catastrophe-semble-retarde>

³ <https://www.lematin.ch/suisse/paradoxe-cabinets-medicaux-menaces-faillite/story/22825370>

⁴ <https://www.agefi.com/home/marches-et-produits/detail/edition/online/article/dans-le-scenario-le-plus-positif-la-suisse-devrait-perdre-22-milliards-de-francs-de-valeur-ajoutee-entre-mars-et-juin-dans-le-scenario-le-plus-negatif-cette-perse-seleve-a-35-milliards-de-495488.html>

⁵ <https://www.pme.ch/entreprises/2020/03/23/coronavirus-un-choc-pme>

- › L'économie va très probablement entrer en récession. De nombreux employés et entreprises craignent déjà pour leur existence économique ou du moins une perte de prospérité

2. Objectifs du PLR

La planification concrète de la stratégie de sortie est urgente. Lorsque cela est acceptable sur le plan sanitaire, les restrictions doivent être réduites le plus rapidement possible, tandis qu'un concept ciblé doit être élaboré pour protéger les personnes particulièrement vulnérables. De surcroît, il est important que, malgré la pandémie, le processus démocratique revienne à la normale et fonctionne rapidement.

- › Des lignes directrices pour un assouplissement progressif des mesures afin que les personnes et les entreprises obtiennent une sécurité de planification et que les groupes à risque puissent se protéger efficacement. Le Conseil fédéral doit communiquer ses paramètres de décision à la population, à la politique et à l'économie lors de la planification de nouvelles mesures.
- › L'équilibre entre la santé, la coexistence sociale et l'économie doit être retrouvé sur la base des connaissances et des bons résultats connus jusqu'à ce jour dans le secteur de la santé.
- › Informer la population de manière complète et factuelle.
- › Des mesures ciblées visant à améliorer la résistance et la compétitivité des entreprises suisses afin d'éviter, autant que possible, les dommages économiques à long terme et une dépendance toujours plus importante de l'économie vis-à-vis de l'État. Un retour fondamental à la responsabilité individuelle plutôt qu'un appel constant à l'État et à la réglementation.
- › Un retour à un ordre libéral et démocratique le plus rapidement possible. Dans la mesure du possible, les principes fédéraux et le principe de confiance dans et entre la société et l'économie continueront à s'appliquer.
- › Sursaut numérique qui permettra de remédier aux insuffisances actuelles et donc de garantir que la lutte contre une nouvelle crise sera plus rapidement couronnée de succès à l'avenir.
- › Assurer l'approvisionnement basé sur les importations (par exemple dans les domaines de la santé, de l'économie et surtout de l'alimentation).

3. Revendications

3.1. Santé

3.1.1. Principes

La santé de la population, et en particulier la protection des groupes à risque, sont primordiales. Cependant, les mesures de protection doivent se concentrer spécifiquement sur une protection optimale des groupes à risque, de manière à limiter au maximum les restrictions pour le reste de la population. Les soins dans les hôpitaux doivent continuer à être garantis. Dans la perspective d'une éventuelle deuxième vague et d'événements futurs, la planification doit être sérieusement améliorée et les réserves doivent être garanties et coordonnées. Les dommages collatéraux dans d'autres secteurs de la santé ne doivent pas non plus être négligés, à l'instar du retard dans le traitement d'autres maladies.

3.1.2. Revendications à court terme

- › Tests de dépistage par PCR (respectivement tests d'infection) réguliers et représentatifs de l'ensemble de la population sitôt que les capacités le permettent.
- › Des tests sérologiques réguliers et représentatifs de la population dès qu'ils sont disponibles.
- › Garantir une base de données fiable (critères d'enquête uniformes, évaluations scientifiques, coopération internationale pour la comparabilité, etc.)
- › Protection totale des groupes particulièrement vulnérables par le biais de structures de soins et de protection adaptées. Une définition claire des plus vulnérables, selon les connaissances scientifiques les plus récentes.

- › Un traçage efficace pour identifier rapidement et interrompre les chaînes d'infection. Respect de la réglementation en matière de protection des données.
- › Renforcer le concept d'hygiène, maintenir des désinfectants à disposition, fournir des masques de protection aux entreprises de production actives et aux établissements de soins de santé.
- › Examiner un confinement sélectif et, si possible, responsable, par exemple en utilisant une plateforme pour les personnes infectées et les groupes à risque.
- › Les hôpitaux et les cabinets médicaux qui ont des capacités, qui ne sont pas nécessairement requises pour la gestion de la crise du coronavirus, devraient à nouveau être accessibles pour les patients non urgents.
- › Soutien aux efforts de recherche portant sur les vaccins et les médicaments.

3.1.3. Revendications à long terme

- › Remise à jour politique détaillée portant sur le manque de désinfectants, de respirateurs, etc. et la question de savoir pourquoi divers acteurs n'ont pas rempli leurs obligations.
- › Remise à jour complète de la planification de la Confédération en cas de pandémie.
- › Assurer la mise en réseau des recherches et la disponibilité rapide des résultats des études.
- › Accélération de la mise en œuvre de la numérisation dans le système de santé (en particulier le dossier électronique du patient, E-ID et dans le domaine de la transmission) ; homogénéisation et décloisonnement des données dans toute la Suisse.
- › Des structures plus souples dans le système de santé (développement et réduction des capacités du système de santé flexibles et axées sur la demande). Moins d'économie planifiée, meilleure coordination et coopération (performances et compétences spécifiques grâce à la concurrence).
- › Accroître l'efficacité du système de santé afin de réduire les problèmes de ressources en cas de futures pandémies (services et biens essentiels).
- › Préparation du système de santé aux effets secondaires sur la santé de la population (par exemple, dépression, invalidité due au retard des traitements, augmentation du taux de suicides).
- › Meilleure coordination entre les cantons, assurée par la Confédération (collecte de données, flux d'informations, gestion des ressources).
- › Disposer d'un nombre suffisant de soignants bien formés.
- › Assurer la disponibilité des médicaments et des fournitures médicales. Identifier le matériel et les médicaments indispensables, évaluer des mesures telles que la coopération transnationale pour des productions conjointes, les mandats de prestations avec des entreprises nationales et les réserves obligatoires.

3.2. Politique

3.2.1. Principe

Les droits fondamentaux des individus, des entreprises et des libertés politiques ont été restreints par le Conseil fédéral pour freiner les infections. Cela ne doit pas durer plus longtemps ou aller plus loin que ce qui est absolument nécessaire d'un point de vue sanitaire. En outre, dans la mesure du possible, les institutions politiques doivent de plus en plus être en mesure d'effectuer leur travail en bonne et due forme par voie numérique, donc également en cas d'urgence épidémiologique. Les recommandations des autorités de contrôle ne doivent pas être interprétées comme des restrictions ou des exigences légales. Il n'est pas de la compétence des forces de l'ordre d'étendre la loi de nécessité selon leur propre appréciation. Les dispositions légales en dehors de la loi de nécessité continuent de s'appliquer.

3.2.2. Revendications à court terme

- › Numérisation des processus politiques, administratifs et juridiques là où cela est déjà possible aujourd'hui et sans perte de qualité.

- › Gestion centrale de la crise par la Confédération, qui inclut tous les aspects dans son évaluation.
- › Prise en compte par la Confédération des conditions cantonales et régionales lors de l'élaboration des règlements. Toutefois, dans les situations extraordinaires, il faut empêcher les réglementations cantonales qui s'écartent des ordonnances fédérales contraignantes.
- › Poursuite de la coopération internationale malgré la fermeture des frontières, car elle est essentielle à l'approvisionnement national, ainsi que pour la recherche et la production de médicaments.
- › Rattraper le plus rapidement possible le retard pris par les votations reportées et le travail politique.

3.2.3. Revendications à long terme

- › Accélérer la numérisation des processus politiques.
- › Créer une base juridique pour les délibérations parlementaires par vidéoconférence dans des situations extraordinaires (modification de la Constitution fédérale).
- › Inclure dans les organes de traités des accords internationaux de libre-échange (GATT et ALE avec l'UE) que les clauses d'exception respectives en matière de santé ne s'appliquent pas aux pandémies, afin que les importations de biens importants soient garanties même dans ces périodes. La Suisse doit maintenir son niveau actuel d'autosuffisance.
- › Développer/garantir les services et compétences essentiels de la Suisse pour faire face à une crise globale. Positionner la Suisse comme un partenaire indispensable sur le plan international.
- › Maintenir une armée et une protection civile fortes, qui peuvent être mobilisées à tout moment, pour apporter un soutien dans tous les domaines qui sont essentiels au bon fonctionnement du pays.

3.3. Société

3.3.1. Principe

Toutes les générations souffrent de la crise causée par le coronavirus. Un conflit intergénérationnel est à éviter. La vie sociale doit être progressivement rétablie dès que possible, dans le respect des règles de santé.

3.3.2. Revendications à court terme

- › Les structures d'accueil des enfants doivent rester ouvertes et être soutenues de manière ciblée par les instruments d'aide existants, mis en place par le Conseil fédéral dans le cadre de la crise liée au coronavirus.
- › Pas de nouvelles frontières à l'intérieur de la Suisse : la liberté de circulation à l'intérieur du pays doit être garantie.
- › Les restrictions à la liberté internationale de circulation, de voyage et les fermetures de frontières doivent être traitées de manière ciblée : les déplacements professionnels doivent être rapidement à nouveau possibles. L'entrée et la sortie sans entrave des travailleurs transfrontaliers doivent être garanties.
- › Les restrictions d'entrée existantes pour les partenaires binationaux et les familles doivent être levées le plus rapidement possible.

3.3.3. Revendications à long terme

- › Le fonctionnement de la vie sociale et économique, y compris dans les situations de crise, doit être assuré ; par exemple, en renforçant la résistance des structures d'accueil des enfants, en améliorant la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.
- › Financement durable et sûr des assurances sociales : une crise ne doit pas mettre en péril le financement durable de la prévoyance vieillesse.

3.4. Économie et formation

3.4.1. Principe

La population et les entreprises ont besoin d'une sécurité de planification. Les personnes en bonne santé doivent effectuer leur travail dans le respect des directives de l'OFSP, tandis qu'une protection spéciale est accordée aux groupes à risque. Lorsque le télétravail n'est pas possible pour ces groupes, il doit être possible de s'absenter du travail sans complication. Les mesures de soutien doivent prendre fin le plus rapidement possible. Les restrictions officielles doivent être complètement levées une fois que la situation extraordinaire a pris fin. L'infrastructure appropriée doit être assurée pour un sursaut numérique indispensable. Enfin, l'égalité des chances dans l'éducation doit être maintenue.

3.4.2. Revendications à court terme

- › Réouverture de tous les magasins et services qui peuvent fournir la preuve qu'ils respectent les règles d'hygiène (utilisation de gants, de désinfectants, de vitres en plexiglas, de masques de protection, etc.) La priorité doit être accordée aux commerces qui vendent des denrées périssables et à ceux dont le chiffre d'affaires fluctue selon les saisons et qui doivent réaliser une grande partie de leurs ventes annuelles au cours de ces mois (jardineries, magasins de bricolage, fleuristes, etc.). Les entreprises doivent être soutenues par l'État pour l'acquisition du matériel de protection nécessaire.
- › Reprise progressive de l'enseignement dans les écoles, en particulier pour les classes primaires, après les vacances de printemps (éventuellement par le biais de divisions de classes).
- › Autorégulation / déclaration pour les activités économiques : plutôt que de délivrer des autorisations pour la reprise des activités commerciales, les entreprises devraient pouvoir prouver elles-mêmes, de manière proactive, qu'elles respectent les directives de l'OFSP. Le respect des règles devrait être contrôlé ex post.
- › Présentation, au Parlement et au public, d'un plan de réduction de la dette pour les obligations découlant de la crise liée au coronavirus (p. ex. : dans la caisse d'assurance-chômage ou en relation avec les éventuelles conséquences financières des cacutionnements).
- › Flexibilisation (temporaire) du cadre réglementaire, par exemple en matière de droit du travail, d'heures d'ouverture des magasins ou de logistique (éventuellement limitée dans le temps jusqu'à ce que les activités économiques reviennent à la normale afin de profiter des effets de rattrapage).
- › Soutien financier (AC ou allocations pour perte de gain en raison du coronavirus) aussi rapide que possible également pour les travailleurs indépendants indirectement mis en difficulté .
- › Les locataires et les propriétaires doivent asseoir leur relation sur une base solide à long terme. Il est dans l'intérêt des deux parties de s'entendre sur un compromis qui tienne compte de la situation financière de toutes les parties concernées. Il convient également d'examiner comment les entreprises concernées pourraient être soulagées de la charge de leurs frais fixes, en cas de problèmes de liquidités, via les instruments d'aides existants.
- › Les crédits COVID-19 ne doivent, en principe, être contractés qu'après de la banque attitrée avec laquelle des relations sont déjà existantes. Comme le prévoit le Conseil fédéral, les entreprises devraient déterminer de manière autonome les montants des crédits dans le cadre prévu. Pour prévenir les abus, les entreprises doivent montrer comment les prêts sont utilisés. La priorité doit être donnée au remboursement des crédits d'aide (par exemple en interdisant les dividendes pendant la durée des prêts), et les abus doivent être sévèrement sanctionnés.
- › Il devrait être possible de prolonger le délai de remboursement des prêts COVID-19 en cas de difficultés ou pour les secteurs particulièrement touchés.
- › En ce qui concerne les solutions pour l'industrie aéronautique, il faut s'assurer que toute aide est subsidiaire, n'est pas systématiquement acheminée à l'étranger et est remboursable.
- › Prévention des distorsions de concurrence ou de l'utilisation des positions de monopole des entreprises publiques (les prestations publiques doivent également être fournies en période de

coronavirus) ; cela ne doit pas conduire les entreprises publiques à faire des "cadeaux" aux clients et aux employés et à solliciter une réduction de l'horaire de travail, qui a été créée pour les baisses cycliques de la demande dans le secteur privé.

3.4.3. Revendications à long terme

- › Sauvegarder la prospérité en améliorant les incitations à la performance pour les personnes et les conditions d'implantation des entreprises. Renforcer systématiquement la résistance des entreprises de toutes tailles pour l'avenir. Mise en œuvre cohérente de la stratégie d'avenir du PLR.
- › Expansion de l'infrastructure nécessaire à la transition numérique (en particulier les réseaux de communication).
- › La crise ne doit pas être exploitée pour étendre l'État-providence à long terme. Cela affaiblirait encore davantage une économie déjà en difficulté.
- › Mise en place de stratégies basées sur des "scénarios catastrophes" dans des domaines cruciaux pour le bon fonctionnement de notre pays. Veiller à ce que nos ressources existantes dans les domaines de la science et de la recherche puissent être activées rapidement. Et ce afin qu'en cas de crise, nous puissions disposer d'un réseau interdisciplinaire fournissant des conseils pour la prise de décisions.
- › Assurer la production alimentaire et la logistique locales.
- › Le frein à l'endettement doit être maintenu sur le long terme et ne doit en aucun cas être assoupli.
- › Investissements dans le renforcement à long terme de la capacité contributive et dans la garantie des ressources fiscales nécessaires à la Confédération et aux cantons. Une stratégie fiscale tournée vers l'avenir qui allège les charges des entreprises et des particuliers et garantit la compétitivité à long terme de la Suisse.

Le PLR tient à remercier le Conseil fédéral, l'économie et la société – et en particulier ceux qui ont maintenu sur pieds le système de santé et d'approvisionnement du pays, ainsi que les innombrables associations de bénévoles – pour leurs efforts exceptionnels déployés au cours de ces dernières semaines.